27 nov 2026 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2026

Code pénal social : extension de la plateforme e-dossier - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Emploi David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi modifiant le Code pénal social en vue de l'extension de la plateforme e-dossier.

Cet avant-projet constitue une des dernières pièces de la digitalisation des flux de données dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale, le travail illégal et le dumping social. Il a pour objet de réglementer la digitalisation des flux de données provenant :

- des services qui infligent des sanctions administratives;
- e la Direction Contrôle de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) en ce qui concerne la cotisation de solidarité en cas d'infraction à l'obligation Dimona
- des cours et tribunaux
- du SPF Finances

Il s'agit toujours des flux de données relatifs aux suites données à un ePV ou à un procès-verbal de la police constatant une infraction au droit social. L'avant-projet de loi modifie plusieurs articles du Code pénal social.

L'avant-projet, adapté à l'avis de l'Autorité de protection des données, est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Caroline Dubois
Porte-parole (FR)
caroline.dubois@clarinval.belgium.be

Koen Peumans
Porte-parole (NL)
koen.peumans@clarinval.belgium.be

© 2026 - news.belgium.be